



DECISION N° 2026-06

Maitrise d'œuvre pour la restauration des berges de l'Eure à Montreuil
Extrait du Registre des Décisions
Décision du Président du 7 juillet 2026

Vu la Délibération du Comité Syndical n° 2026-36 du 1^{er} juillet 2026 portant délégation de pouvoir au président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de service d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la consultation pour la réalisation de l'étude PRO/MOE des travaux de restauration de l'Eure à Montreuil faisant suite à l'étude DIA-AVP de 2025,

Vu les trois offres reçues,

Vu l'analyse des offres réalisée par le SEBV,

Vu la conclusion de l'analyse des offres qui propose de retenir l'offre de la Société PCM Eau, Environnement et Ecologie et pour un montant de 59 550,00 € HT,

Considérant le montant de la dépense inférieur au seuil de 90 000 € HT,

DECIDE

Article 1^{er} : De retenir la proposition de la société PCM Eau, Environnement et Ecologie,

Article 2 : De conclure le marché pour la réalisation de l'étude PRO/MOE des travaux de restauration de l'Eure à Montreuil sur la base de l'offre présentée pour un montant de 59 550,00 € HT, soit 71 460,00 € TTC,

Article 3 : Que la demande de subventions sera faite sur cette base,

Article 4 : Que ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels du marché,

Article 5 : La Responsable administrative, financière et RH est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sainte Gemme Moronval, le 7 juillet 2026

Signature

Le Président du SEBV, M. Stéphane LEMOINE

SEBV
SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE